

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 10 avril 2012

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER
Jacqueline ZELIOLI

MM. François BACHELIER. Jean Marie FROMONOT, Joël HENRY Bernard LECUILLER,
Enzo SERIO Patrick VAILLANT.

La séance est ouverte à 20h 00

1) Compte rendu de la séance du 17 février 2012

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2) Compte administratif 2011

Fonctionnement : les dépenses sont de **90 040 €** et les recettes de **116780 €**, dégageant un excédent de **26 740 €** qui est reporté en investissements

Investissement : les dépenses se **montent à 179 798 €** pour **164 767 €** de recettes générant un déficit de **15 031 €** reporté sur 2012.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Soumis au vote, le CA 2011 est adopté à l'unanimité.

3) Budget 2012

La commission des finances propose au Conseil les prévisions budgétaires suivantes :

Fonctionnement : équilibre entre dépenses et recettes pour **116 455 €**, avec très peu d'évolutions dans les principaux postes.

La commission propose de majorer le taux des taxes d'imposition de 1 % pour 2012. Les nouveaux taux seraient les suivants :

Taxe d'habitation	15,67 %
Foncier bâti	10,97 %
Foncier non bâti	24,49 %
CFE	17,75 %

Taux adoptés à l'unanimité.

Investissement : 154 898 € sont programmés pour financer la réfection des rues Chantoiseaux, (41 750 €) de la Génillotte, (53 650 €) du chemin de la Forêt , (10 350 €) et des chicanes de ralentissement.(8 000 €).

Autres dépenses : restauration statues et fresques : 6 240 €, divers travaux de terrassement : 4 000 €

Ces dépenses sont compensées en recettes par la récupération de TVA, l'excédent de fonctionnement, et diverses subventions des collectivités.

Le Maire propose de ne réaliser en 2012 que la rue Chantoiseaux, le chemin de la Forêt et les rétrécisseurs.

Le Syndicat des eaux n'étant pas en mesure de prendre en charge toutes les reprises de branchements, le Maire suggère de programmer la rue de la Génillotte pour 2013.

Soumis au vote, le budget 2012 est adopté à l'unanimité.

4) Budget CCAS

Le budget CCAS est adopté à l'unanimité pour un montant de **980 €**

5) Questions diverses

Le Conseil accorde l'indemnité de recensement d'un montant de **259 €** à la secrétaire, **Nathalie CHAILLOUX**, qui a exercé la fonction d'agent recenseur.

L'électrification de la cloche de l'église sera proposée pour 2013.

Le Maire demande à chacun de s'inscrire pour tenir les bureaux de vote des 22 Avril et 06 Mai (élections présidentielles). Planning joint

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 30.